

## La région

# « Moissac a sauvé 500 enfants juifs »

**TARN-ET-GARONNE** Fils de Shatta et Bouli, Jean-Claude Simon organise ce week-end un colloque sur le thème « Moissac, ville de Justes ». Un titre dont il souhaite honorer la ville, complice de ses parents dans le sauvetage d'enfants juifs

VALÉRIE DEYMES  
v.deymes@sudouest.fr

« J'ai voulu que Moissac soit reconnue à sa juste valeur, qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Je me suis toujours senti une dette vis-à-vis de cette ville du Tarn-et-Garonne et de ses habitants. Une dette individuelle que j'ai souhaité rendre collective. » Et la manière dont Jean-Claude Simon a choisi de rendre hommage à cette ville qui a marqué sa vie d'enfant et conditionné inévitablement sa vie d'adulte – comme celle de 500 autres enfants juifs – est d'organiser un colloque intitulé « Moissac, ville de Justes, ville oubliée ». Colloque dont la troisième édition se déroulera les 27, 28 et 29 mai prochains... à Moissac, évidemment.

« Je n'appelais jamais mes parents "maman" et "papa" et je dormais avec les autres dans les dortoirs »

1939 à 1945, pour les uns les complices actifs, pour les autres les complices silencieux du sauvetage de 500 enfants accueillis ici, chez eux. Aucun de ces enfants n'a été déporté. Moissac a gardé ce précieux secret, y compris après la Libération. »

Et, ce secret, Jean-Claude Simon en a été une des composantes, d'abord en tant qu'enfant juif mais également en tant que fils de Shatta et Bouli, alias Charlotte et Édouard Simon, ses parents, cheville ouvrière de ce sauvetage.

« Mon père, ingénieur en électricité, et ma mère vivaient à Paris quand la guerre a éclaté. À titre personnel, ils étaient bénévoles au sein des Éclaireurs israélites de France (EIF). Fin 1939, l'EIF cherche à mettre en sécurité des enfants juifs étrangers, venus de Pologne, d'Autriche ou même d'Allemagne. À Paris, l'opération s'avère compliquée. Il faut trouver un lieu... en zone libre. Ma mère se rend dans le Sud-Ouest et arrive à Moissac. La ville la séduit, et la mairie lui propose une maison, au n° 18 du quai du Port. La Maison des enfants ouvre ses portes le 5 décembre 1939. »

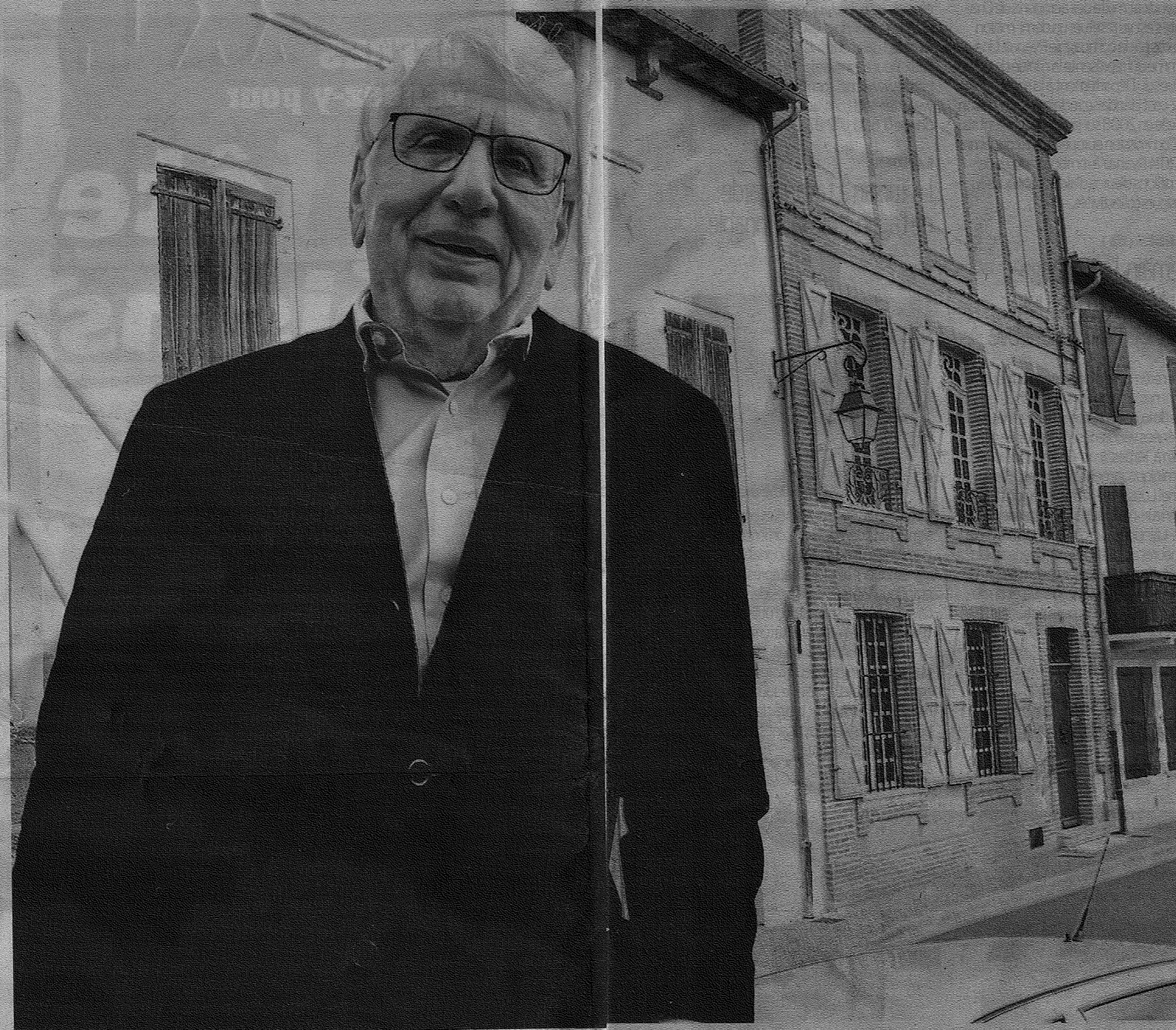
**Un passé et un nom à inventer**  
Jean-Claude Simon a alors 2 ans et demi. Il est encore fils unique (1). Il ne le sera plus jamais. Il devient un enfant dans une grande famille, celle de Shatta et Bouli. Ici, on arrive avec une identité que l'on s'empresse d'enfourner au fond de soi, pour ressortir avec un nom... plus catholique. Ici, on arrive avec une langue maternelle que l'on apprend à taire pour maîtriser un langage qui n'est pas pour autant un

laissez-passer. On repart avec des faux papiers et une vie à réinventer dans une famille qui n'est pas la sienne.

« Des professeurs de haut niveau que les lois de Vichy n'autorisaient plus à enseigner (la fonction publi-

que n'acceptait plus les juifs) descendaient de Paris et apprenaient le français aux protégés de Shatta et Bouli. Nous vivions tous dans cette maison. Je n'appelais jamais mes parents "maman" et "papa", et je dormais avec les autres dans les dortoirs. Il était hors de question qu'il y ait une différence entre ces enfants et moi. Je l'aurais très mal vécu. Tous les vendredis, nous allions aux bains-douches municipaux en chantant à tue-tête des chants yiddish »

En 1942, c'est la fin de la zone libre. Shatta et Bouli doivent organiser le sauvetage de « leurs » enfants avec la complicité d'un réseau de résistants. Cela fait deux ans déjà que leur fils biologique, Jean-Claude, appelle « papa » un plâtrier moissagais



Jean-Claude Simon devant la maison, au 18, quai du Port, qu'il habite aujourd'hui des particuliers. Une plaque rappelle l'investissement de Shatta et de Bouli. PHOTO THIERRY SUIRE / SUD OUEST

une manière pour eux de se souvenir que, neuf ans auparavant, Moissac balayée par les eaux avait pu se reconstruire grâce à la solidarité de ses voisins. ... »

### Le shabbat de la liberté

En 1942, c'est la fin de la zone libre. Shatta et Bouli doivent organiser le sauvetage de « leurs » enfants avec la complicité d'un réseau de résistants. Cela fait deux ans déjà que leur fils biologique, Jean-Claude, appelle « papa » un plâtrier moissagais

ces petits juifs qui ont vécu au 18, quai du Port. Après la guerre, Shatta et Bouli ont continué à s'occuper d'enfants, loin de Moissac. Pourtant, la petite ville des berges du Tarn est restée omniprésente. « Ma mère (décédée en 2002) y revenait régulièrement... » Parisien, Jean-Claude est devenu cardiologue et a acheté

dans les années 1970 une maison secondaire sur les hauteurs de la ville. Une maison qui aujourd'hui, pour lui et les siens, demeure l'ancrage, le socle de l'histoire des Simon et d'une famille bien plus large que la leur. ... »

(1) Shatta et Bouli donneront un petit frère à Jean-Claude en août 1944.

## Trois villes et des Justes

Les cas du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) et de Dieulefit (Drôme) seront étudiés avec celui de Moissac

Le chemin de la résilience, Jean-Claude Simon l'a déjà parcouru : « Revenir régulièrement dans ma maison de Moissac était un plaisir égoïste. J'ai souhaité quelque chose de collectif, dans l'esprit dans lequel Shatta et Bouli m'ont élevé et ont vécu. »

C'est ainsi qu'en 2004 le cardiologue retraité crée l'association Moissac, ville de Justes oubliée.

« Le titre de Juste n'existe pas pour une ville. J'ai donc décidé de le créer pour Moissac au travers de l'intitulé de cette association. Nous avons organisé quelques petits événements et, en 2013, le premier colloque. Les anciens de la Maison sont venus témoigner. Pour cette troisième édition, l'idée est de franchir un nouveau cap en impulsant une publication scientifique à cette histoire. »

Le colloque débute vendredi 27 mai à Moissac et associe deux au-

tres villes, Le Chambon-sur-Lignon et Dieulefit : « Trois "case studies" de l'accueil et du sauvetage. »

Pendant trois jours, chercheurs du CNRS, historiens et témoins vont échanger et débattre. Parmi les témoins, des « anciens » de la Maison, dont Serge Klarsfeld et le dramaturge Jean-Claude Grumberg. Sont prévus des expositions, du théâtre, des films et une cérémonie de remise de la médaille de Juste parmi les nations.

Tout le programme sur [www.des-villes-et-des-justes.com](http://www.des-villes-et-des-justes.com)



Printemps 1940, la Maison des enfants de Moissac, jour de shabbat. REPRODUCTION JEAN-CLAUDE SIMON

► SUR  
sudouest.fr

## Les « europrunes » rattrapent nos voisins espagnols

**RADARS FIXES** Sur le flot de conducteurs espagnols verbalisés, peu passent à la caisse. Un système de permis virtuel pourrait bientôt les y contraindre

Le conducteur outre-pyrénéen a d'abord cru à un remarquable travail de faussaire. Le courrier, frappé du logo de la République française, avait tout d'un vrai. Et pour cause, il l'était. Cinq jours après avoir été flashé sur une départementale de l'Hexagone, voilà « l'imprudent » verbalisé.

La lettre du ministère de l'Intérieur expose les faits, en espagnol dans le texte. Et offre plusieurs solutions de paiement. Par carte bancaire, en se rendant sur Internet, par virement bancaire, ou par le biais d'un smartphone en téléchargeant l'application « amendes.gouv ». Ils sont arrangeants, place Beauvau.

Cela fait trois ans que les autorités françaises et espagnoles ont signé l'accord permettant d'échanger les données de leurs ressortissants. Dès que ces derniers commettent une infraction routière sur l'autre territoire, les informations de leur carte grise traversent la frontière. Pourtant, dans les faits, ces « europrunes » ne sont envoyées que depuis un an.

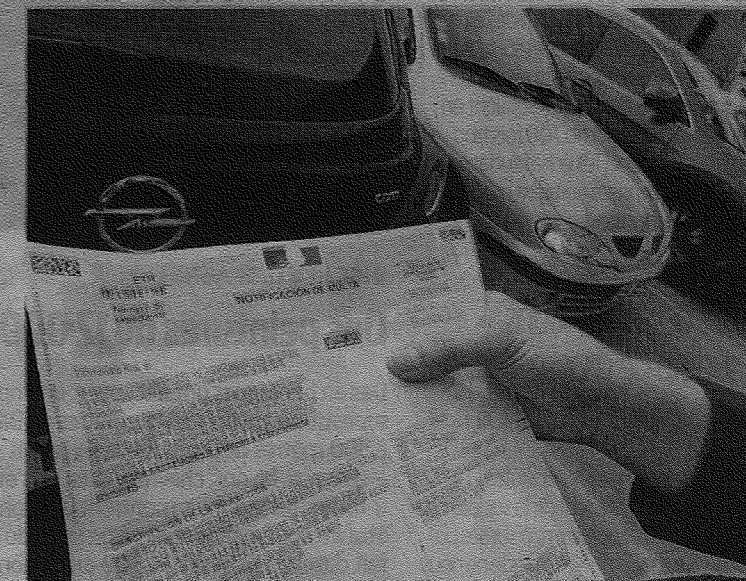
### Vers la fin de l'impunité ?

« Nous parlons là d'un cadre juridique européen. Cela ne marche que si les pays concernés se mettent en capacité de pouvoir communiquer les uns avec les autres », relève le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe. Où quand le bon sens communautaire atteint ses limites.

Toutefois, le lancement de la plateforme Eucaris, permettant l'accès aux fichiers d'immatriculation des pays européens, et donc aux adresses postales des contrevenants, aurait considérablement facilité la donne.

Pour autant, l'impunité des chauffards étrangers (1) fait-elle partie du passé ? Peut-on forcer nos voisins à acquitter leurs amendes ? Le ministère français de l'Intérieur pointe qu'en 2015, 442 000 procès-verbaux ont été adressés à des automobilistes espagnols. Seulement la moitié d'entre eux sont passés à la caisse.

Un « mauvais bilan », reconnaît Emmanuel Barbe. Il prévient : « Ces contrevenants prennent le risque de poursuites judiciaires, s'ils foulent de nouveau le sol français » La menace ne fait manifestement guère trembler les forums de conducteurs ibères. La Toile fourmille de « bonnes raisons » pour ne pas payer.



En 2015, 442 000 PV ont été adressés à des conducteurs espagnols. Un sur deux est resté impayé. PHOTO BERTRAND LAFÈGUE / SO

« Dès que le chauffeur sera verbalisé en France, on lui créera une fiche virtuelle de 12 points » (E. Barbe)

« Dès que le chauffeur sera verbalisé en France, on lui créera une fiche virtuelle de 12 points » (E. Barbe)

« Dès que le chauffeur sera verbalisé en France, on lui créera une fiche virtuelle de 12 points » (E. Barbe)

### Interdit de circuler en France

Le gouvernement Hollande veut donc passer à la vitesse supérieure. Le projet de loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle vient de enrichir d'un article prévoyant la créa-

tion d'un permis à points virtuel destiné aux contrevenants étrangers.

« Dès que le chauffeur sera verbalisé en France, on lui créera une fiche virtuelle de 12 points. Quand il n'y aura plus de points, il lui sera interdit de circuler sur le territoire français durant un an », explique le représentant de l'État, Emmanuel Barbe.

De l'autre côté des montagnes basques, les associations de prévention routière regrettent que Madrid ne suive pas cet exemple. D'après elles, entre 10 et 30 % des conducteurs étrangers ne respecteraient pas les limitations en Espagne (80 000 véhicules français flashés en 2015). Le nombre semble peu élevé. Certains pointent le manque d'efficacité du système d'automatisation des contraventions. Bon nombre de conducteurs français passeraient encore entre les mailles de la garde civile. Un sacré manque à gagner pour les caisses de l'État espagnol.

### Pantxika Delobel

(1) En France, l'échange d'informations est actif avec la Belgique, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, le Luxembourg et l'Italie.

## Cité du vin : un musée grand cru

**HORS-SÉRIE « SUD OUEST »** Une plongée dans les coulisses de ce projet. En kiosque aujourd'hui

Voilà plusieurs mois que la Cité du vin dessine un nouveau paysage de Bordeaux, à deux pas du pont levant. L'édifice ouvre ses portes au public mercredi prochain, le 1<sup>er</sup> juin. Une longue gestation – près d'une génération – pour un projet unique : un site de loisirs culturel qui propose une approche immersive sensorielle du monde du vin. Pas simplement de Bordeaux mais de tous les vins de la planète. Une cathédrale pour un produit millénaire : on cultive la vigne depuis cinq mille ans sur les cinq continents. La vocation universelle de cette Cité fait de Bordeaux l'épicentre de la planète vin.

Ce matin, un hors-série consacré à cette Cité du vin est disponible dans les kiosques de la région. 60 pages qui relatent la genèse de ce projet, ce que l'on y trouvera, les acteurs de ce pari fou, qu'ils soient ouvriers ou mécènes. L'occasion de plonger dans l'histoire d'un produit intimement associé à une ville. Cette Cité, c'est également une opportunité à la fois touristique et économique. Enfin, ce supplément propose un entretien avec Jean-Paul Kauffmann, journaliste, amoureux des vins. Il porte un regard éclairé sur l'histoire de la ville, les enjeux et les perspectives offertes par cette Cité.



Le dramaturge Jean-Claude Grumberg (ici en 2014 avec Jean-Claude Simon) sera ce week-end à Moissac. PHOTO E. DROUINAUD / SO



« La Cité du vin », hors-série « Sud Ouest », disponible en kiosque, 3 €.